

Publié sur le site le 16 janvier 2025

 <p>VILLE DU PUY EN VELAY (Haute-Loire) Ressources Humaines</p>	<p style="text-align: right;">PREFECTURE DE HAUTE-LOIRE COURRIER 10 JAN. 2025</p> <p style="text-align: center;">ARRÊTÉ DE LA VILLE DU PUY EN VELAY</p> <p style="text-align: center;">Concernant Madame Elodie AGRAIN</p>
--	--

N° Arrêté : 24/NV/1097

Objet : Délégation de signature

Le Maire de la Ville du Puy en Velay,

Vu l'article R 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant les impératifs du bon fonctionnement de l'Administration Municipale,

ARRETE

ARTICLE 1 : M. le Maire donne, sous sa surveillance et responsabilité, délégation de signature à Madame Elodie AGRAIN, adjoint administratif Pal de 1ère classe, titulaire, pour la certification matérielle et conforme des pièces et documents présentés par des usagers et la légalisation des signatures.

Signature du bénéficiaire :



ARTICLE 2 : Monsieur Stéphane GRANET, Directeur Général des Services de la Ville, est chargé de l'exécution du présent arrêté dont l'expédition sera faite à Monsieur le Préfet et copie sera remise à Monsieur le Trésorier Municipal ainsi qu'à l'agent.

Fait au Puy en Velay, le 23/12/2024

Le Maire,



Michel CHAPUIS

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand 6 cours Sablon 63000 CLERMONT FERRAND Cedex 01 dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification, éventuellement au moyen d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr.

Notification faite à l'agent le : 15/01/25

Signature de l'agent :

